

# ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation  
de l'accréditation, de la sécurité et qualité  
des produits et services

## ILNAS-EN ISO 16410-2:2018

### **Perception du télépéage - Évaluation de la conformité de l'équipement à l'ISO 17575-3 - Partie 2: Suite d'essais abstraite (ISO 16410-2:2018)**

Elektronische Gebührenerhebung -  
Konformitätsbewertung von  
Einrichtungen nach ISO 17575-3 - Teil 2:  
Zusammengefasstes Prüfprogramm

Electronic fee collection - Evaluation of  
equipment for conformity to ISO 17575-3  
- Part 2: Abstract test suite (ISO  
16410-2:2018)

12/2018



## Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 16410-2:2018 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 16410-2:2018.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

### **CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR**

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

NORME EUROPÉENNE <sup>ILNAS-EN ISO 16410-2:2018</sup> **EN ISO 16410-2**

EUROPÄISCHE NORM

EUROPEAN STANDARD

Décembre 2018

ICS 03.220.20; 35.240.60

Remplace CEN ISO/TS 16410-2:2012

Version Française

## Perception du télépéage - Évaluation de la conformité de l'équipement à l'ISO 17575-3 - Partie 2: Suite d'essais abstraite (ISO 16410-2:2018)

Elektronische Gebührenerhebung -  
Konformitätsbeurteilung von Geräten nach ISO/TS  
17575-3 - Teil 2: Abstrakte Prüfreihe (ISO 16410-  
2:2018)

Electronic fee collection - Evaluation of equipment for  
conformity to ISO 17575-3 - Part 2: Abstract test suite  
(ISO 16410-2:2018)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 1 novembre 2018.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION  
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG  
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

**CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles**

**Sommaire**

Page

**Avant-propos européen ..... 3**

## Avant-propos européen

Le présent document (EN ISO 16410-2:2018) a été élaboré par le Comité Technique ISO/TC 204 « Systèmes intelligents de transport » en collaboration avec le Comité Technique CEN/TC 278 « Systèmes de transport intelligents » dont le secrétariat est tenu par NEN.

La présente Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en juin 2019 et les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en juin 2019.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN ne saurait être tenu responsable de l'identification de tels ou tels brevets.

Ce document remplace l'CEN ISO/TS 16410-2:2012.

Ce document a été préparé dans le cadre d'un mandat confié au CEN par la Commission Européenne et l'Association Européenne de Libre Échange et couvre les exigences essentielles de(s) Directives UE.

Selon le règlement intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

## Notice d'entérinement

Le texte de l'ISO 16410-2:2018 a été approuvé par le CEN comme EN ISO 16410-2:2018 sans aucune modification.

Première édition  
2018-11

---

---

**Perception du télépéage — Évaluation  
de la conformité de l'équipement à  
l'ISO 17575-3 —**

**Partie 2:  
Suite d'essais abstraite**

*Electronic fee collection — Evaluation of equipment for conformity to  
ISO 17575-3 —*

*Part 2: Abstract test suite*



Numéro de référence  
ISO 16410-2:2018(F)

© ISO 2018

**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2018

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8  
CH-1214 Vernier, Genève  
Tél.: +41 22 749 01 11  
Fax: +41 22 749 09 47  
E-mail: [copyright@iso.org](mailto:copyright@iso.org)  
Web: [www.iso.org](http://www.iso.org)

Publié en Suisse

# Sommaire

Page

<b>Avant-propos</b> .....	<b>iv</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>vi</b>
<b>1 Domaine d'application</b> .....	<b>1</b>
<b>2 Références normatives</b> .....	<b>1</b>
<b>3 Termes et définitions</b> .....	<b>1</b>
<b>4 Abréviations</b> .....	<b>2</b>
<b>5 Méthode d'essai abstraite (ATM)</b> .....	<b>3</b>
5.1 Introduction.....	3
5.2 Architecture d'essai.....	3
5.2.1 Sécurité.....	3
5.3 Informations complémentaires de mise en œuvre de protocole nécessaires aux essais de conformité (PIXIT).....	4
<b>6 Buts d'essais (TPs) non vérifiables</b> .....	<b>4</b>
<b>7 Structures de données ATS</b> .....	<b>4</b>
7.1 Description de l'ASN.1.....	4
7.2 Support paramétré.....	5
<b>8 Filtrage des messages</b> .....	<b>6</b>
<b>9 Règles de nommage d'ATS</b> .....	<b>7</b>
9.1 Introduction.....	7
9.2 Définition des règles de nommage.....	7
9.3 Identifiant de cas d'essai.....	8
9.4 Identifiant de modules TTCN-3.....	9
<b>Annexe A (normative) Suite d'essais abstraite (ATS) pour FE et BE</b> .....	<b>10</b>
<b>Annexe B (informative) Formulaire PIXIT pour FE et BE</b> .....	<b>11</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>13</b>